

Référence : C.N.270.2013.TREATIES-XXVII.15 (Notification dépositaire)
Rediffusée (Français seulement)

CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES
PERSISTANTS

STOCKHOLM, 22 MAI 2001

SLOVAQUIE : ACCEPTATION D'AMENDEMENTS AUX ANNEXES A, B ET C
À LA CONVENTION ^{1,2,3}

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 10 mai 2013.

Ces amendements entreront en vigueur pour **la Slovaquie** le 8 août 2013 conformément au paragraphe 4 de l'article 22 qui se lit comme suit :

« La proposition, l'adoption et l'entrée en vigueur d'amendements à l'annexe A, B ou C sont soumises à la même procédure que la proposition, l'adoption et l'entrée en vigueur d'annexes supplémentaires à la Convention, si ce n'est qu'un amendement à l'annexe A, B ou C n'entre pas en vigueur à l'égard d'une Partie qui a fait une déclaration au sujet des amendements à ces annexes en application du paragraphe 4 de l'article 25, auquel cas l'amendement entre en vigueur pour cette Partie le quatre-vingt-dixième jour suivant la date de dépôt auprès du dépositaire de son instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation du dit amendement ou d'adhésion à celui-ci. »

Le 16 mai 2013



¹ Voir notification dépositaire C.N.829.2002.TREATIES-54 du 14 August 2002 (Ratification: Slovakia).

² Voir notification dépositaire C.N.524.2009.TREATIES-4 of 26 August 2009 (Adoption of amendments to annexes A, B and C).

³ Voir notification dépositaire C.N.703.2011.TREATIES-8 of 27 October 2011 (Adoption of amendments to annexes A, B and C)

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.